



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville



Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1	Caractéristique technique du service.....	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	3
1.4	Convention de transfert d'effluents.....	4
1.5	Nombre d'abonnements	4
1.5.1	Nombre d'abonnements par système d'assainissement :.....	4
1.5.2	Répartition des abonnés par commune :.....	5
1.6	Volumes facturés.....	6
1.7	Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements).....	7
1.7.1	Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville	7
1.7.2	Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement	7
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.8.1	Traitement des effluents.....	8
1.8.2	Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station).....	9
1.8.3	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	10
2	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1	Modalités de tarification	11
2.2	Recettes d'exploitation.....	12
2.2.1	Recettes de la collectivité.....	12
2.2.2	Recettes de l'exploitant.....	12
2.2.3	Recettes de l'Agence de l'eau	12
3	Indicateurs de performance.....	13
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1).....	13
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	13
3.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	14
4	Financement des investissements	15
4.1	Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	15
4.2	Etat de la dette	15
4.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ..	15
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	16
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	16
5.2	Opérations de coopération décentralisée.....	16
6	Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	17

1 Caractéristique technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville assure le service d'assainissement des 10879 habitants des communes d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Les missions du service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites et le contrôle des raccordements.

1.2 Mode de gestion du service

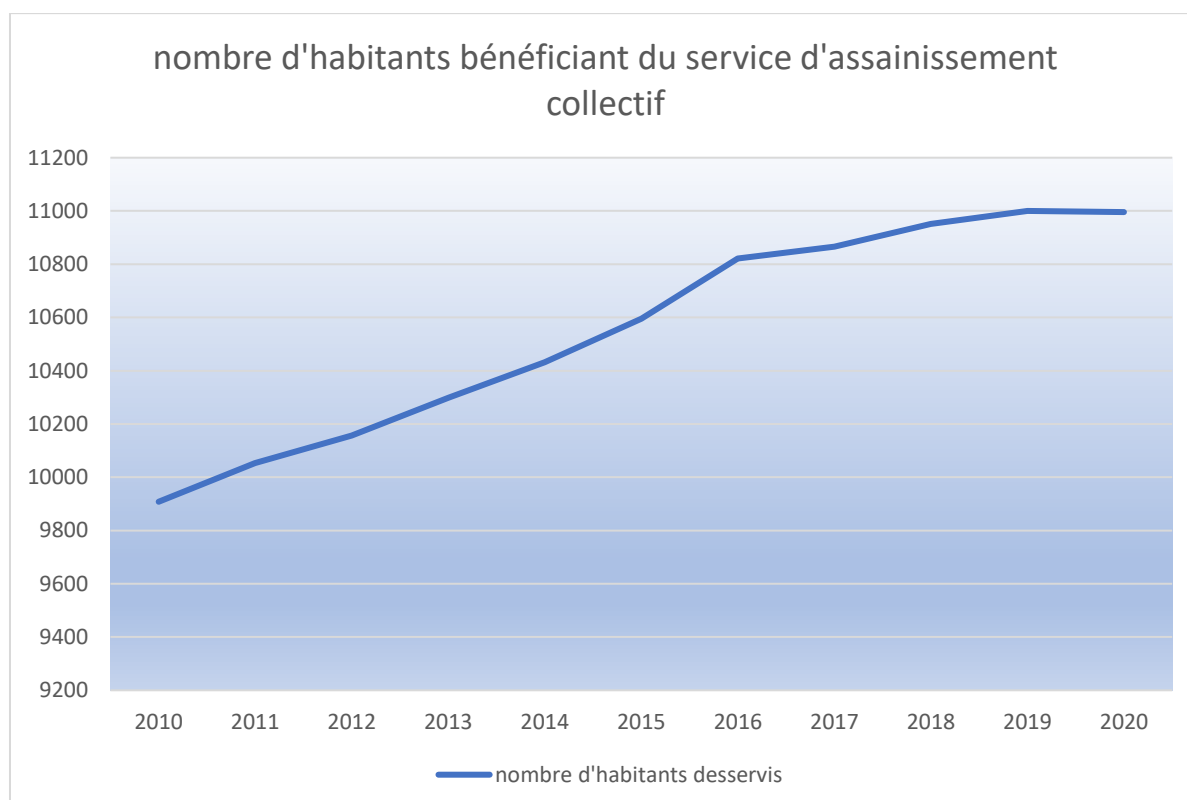
Le service d'assainissement est exploité en affermage par VEOLIA EAU

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 01/07/2016, pour une durée de 12 ans et arrivera donc à échéance le 30 juin 2028.

1.3 Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Cette estimation prend en compte le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10996 habitants au 31/12/2020



1.4 Convention de transfert d'effluents

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée
Convention	Import	Permanent	Syndicat d'eau et d'assainissement de Doudeville	Raccordement de 33 habitations aux hameaux de la Vatine et de Gournay (commune d'Yvecrique)	01 décembre 2006	44 ans

1.5 Nombre d'abonnements

1.5.1 Nombre d'abonnements par système d'assainissement :

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le système d'assainissement est le réseau avec la station associée.

Système d'assainissement	Communes ou hameaux collectés	Nombre d'abonnements		
		2018	2019	2020
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville St Victor	29	29	30
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville St Victor	10	10	10
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	102	101	102
	Saint Martin aux Arbres (Hameau du Caillebourg)	18	18	18
	TOTAL Système Auzouville l'Esneval	120	119	120
CIDEVILLE	Cideville	66	68	69
CRIQUETOT SUR OUVILLE	Criquetot sur Ouille	105	108	109
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber (Bourg)	86	86	86
GREMONVILLE	Grémonville	55	51	52
	Hameau La Vatine et Gournay (SIAEP de Doudeville)	33	33	33
	TOTAL Système Grémonville	88	84	85
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	20	19	19
HUGLEVILLE EN CAUX	Hugleville en Caux	39		
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	222	224	243
	Flamanville	162	162	174
	TOTAL Système Motteville - Flamanville	384	386	417
OUVILLE L'ABBAYE	Ouille l'Abbaye	170	174	173
SAINT OUEN DU BREUIL	Saint Ouen du Breuil	196		
SAUSSAY	Saussay	63	63	66

	Emanville (Hameau des Epluques)	25	25	25
	TOTAL Système Saussay - Emanville	88	90	93
VIBEUF	Vibeuf	123	123	123
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Yerville	1238	1251	1263
	Bourdainville	165	164	165
	Ectot-l'Auber (hameau du Mesnil Bignon)	85	88	88
	St Martin aux Arbres (Hameau de Bosc Robert)	15	15	15
	TOTAL Système Yerville-Bourdainville	1503	1518	1531
HUGLEVILLE- SAINT OUEN DU BREUIL	Hugleville en Caux		39	45
	Saint Ouen du Breuil		225	241
	TOTAL Système Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil		264	286

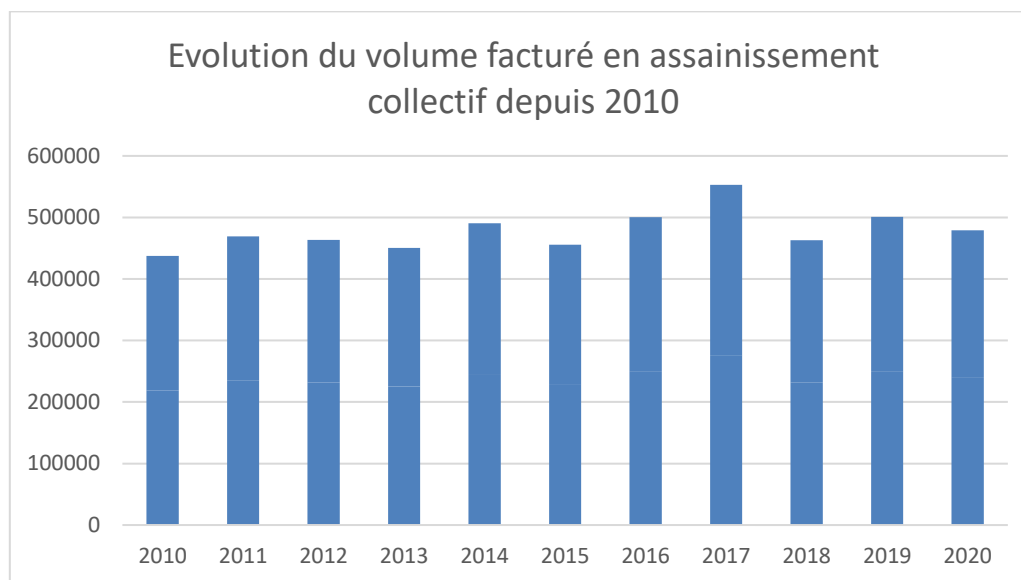
1.5.2 Répartition des abonnés par commune :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	38	38	38	39	39	39	39
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	100	102	100	100	102	101	102
BOURDAINVILLE	163	164	163	163	165	164	165
CIDEVILLE	62	62	64	67	66	67	69
CRIQUETOT SUR OUVILLE	108	108	106	107	105	108	109
ECTOT L'AUBER	168	164	167	169	169	169	174
EMANVILLE	25	25	25	25	25	25	25
FLAMANVILLE	110	159	161	160	162	162	174
GREMONVILLE	50	50	50	51	55	51	52
GUEUTTEVILLE	20	20	20	20	20	19	19
HUGLEVILLE EN CAUX	38	38	39	39	39	40	45
MOTTEVILLE	194	196	195	202	222	224	243
OUVILLE L'ABBAYE	166	167	170	170	170	173	173
SAINTE MARTIN AUX ARBRES	33	33	32	31	33	33	33
SAINTE OUEN DU BREUIL	198	198	200	197	196	224	241
SAUSSAY	62	61	61	61	63	63	66
VIBEUF	121	121	121	123	123	122	123
YERVILLE	1109	1124	1143	1216	1238	1251	1263
Total d'abonnés	2765	2830	2855	2940	2992	3035	3115

Le nombre d'abonnés bénéficiant du service public d'assainissement collectif a augmenté depuis 2014 de **12,6 %**.

1.6 Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2019	2020	Variation
- aux abonnés domestiques	250 379	239 416	-4,4 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	250 379	239 416	-4,4 %



Les volumes facturés en assainissement collectif sont stables depuis 2010.

1.7 Caractéristiques du réseau de collecte (hors branchements)

1.7.1 Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées du SMAEPA de Yerville

Canalisations	2018	2019	2020
Longueur totale du réseau (km)	75,6	77,8	80,3
Canalisations d'eaux usées séparatives (ml)	64 949	67 158	69 568
<i>Dont canalisations d'eaux usées gravitaires (ml)</i>	48785	51 651	53 419
<i>Dont canalisations de refoulement (ml)</i>	16 164	15 507	16 149
Canalisations d'eaux usées unitaires (ml)	10 687	10 687	10 699

1.7.2 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Nous disposons d'un bassin tampon d'un volume de 450 m³ au niveau de l'ancienne station d'épuration de Yerville.

Nom du système d'assainissement	Type d'équipement	Localisation	Volume de stockage
Yerville-Bourdainville	Ouvrage tampon de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville	Ancienne station d'épuration de Yerville	450 m ³

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.8.1 Traitement des effluents

Le nombre de stations d'épuration total appartenant au Syndicat d'Eau de Yerville est de 14.

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 1	Ancretieville st Victor	filtres à sable	75	4,5	11,25
ANCRETIEVILLE ST VICTOR 2	Ancretieville st Victor	filtres à sable	30	1,8	4,5
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	Auzouville l'Esneval	lagunage	350	21	52,5
CIDEVILLE	Cideville	lagunage	350	21	52,5
CRIQUETOT SUR OUVILLE	Criquetot sur Ouville	lagunage	500	30	75
ECTOT L'AUBER	Ectot l'Auber	bio-disques	195	12	35
GREMONVILLE	Grémonville	lagunage	400	24	60
GUEUTTEVILLE	Gueutteville	Filtre biologique	55	31	8,25
HUGLEVILLE EN CAUX – SAINT OUVEN DU BREUIL	Hugleville en Caux	Boues activées	1 100	66	185
MOTTEVILLE - FLAMANVILLE	Motteville	Boues activées	1 300	78	96
OUVILLE L'ABBAYE	Ouville l'Abbaye	lagunage	400	24	
SAUSSAY	Saussay	lagunage	200	12	
VIBOUF	Vibouf	lagunage	300	18	
YERVILLE – BOURDAINVILLE	Bourdainville	Boues activées	5750	489	1 207

En 2019 le Syndicat d'eau et d'assainissement de la région d'Yerville a mis en service la nouvelle station d'épuration d'Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil, d'une capacité de 1100 EH.

C'est une station d'épuration à boues activées. Celle-ci remplace les lagunes de Saint Ouen du Breuil et le Filtre à Sable d'Hugleville en Caux.

1.8.2 Prescriptions de rejet (ou arrêté préfectoral pour la station)

Station d'épuration	Dossier loi sur l'eau	Paramètre	Fréquence des contrôles	Rendement épuratoire (%)	Norme du rejet (mg/l)
Ancretieville Saint Victor 1	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	98,7	40
		DCO		95,3	120
		MES		97,1	30
Ancretieville Saint Victor 2	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	96,2	40
		DCO		90,4	120
		MES		91,3	30
Auzouville l'Esneval	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00135 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	99,1	40
		DCO		86,6	120
		MES		89,5	120
Cideville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0087 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	87,9	40
		DCO		66,2	120
		MES		56,2	120
Criquetot sur Ouille	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00134 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	96,3	40
		DCO		89,7	120
		MES		85	120
Ectot l'Auber	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	97	25
		DCO		92,5	125
		MES		90,3	35
Grémonville	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00133 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	98,5	40
		DCO		79,8	120
		MES		45,7	120
Gueutteville	Pas de dossier de loi sur l'eau (non obligatoire)	DBO5	1 tous les 2 ans	95	40
		DCO		85,3	120
		MES		87,3	30
Hugleville en Caux	Station d'épuration déconnectée				
Motteville	Déclaration de rejet du 22/02/2007	DBO5	2 par an	97,9	60
		DCO		93,6	60
		MES		95,9	50
Ouville l'Abbaye	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0085 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	90,6	40
		DCO		83,3	120
		MES		90,8	120
St Ouen du Breuil	Station d'épuration déconnectée				
Saussay	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-0088 du 11/06/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	95,3	40
		DCO		88,8	120
		MES		92,1	120

Vibeuf	Déclaration de rejet : récépissé de déclaration n°76-2008-00136 du 15/02/2008	DBO5	1 tous les 2 ans	99,4	60
		DCO		99	60
		MES		98,6	50
Yerville-Bourdainville	Déclaration de rejet du 12/01/2007 Arrêté du 22/06/2007	DBO5	Contrôle s tous les mois	98,2	94
		DCO		96,1	92
		MES		98,3	95
Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil	Arrêté de déclaration Loi sur l'Eau du 23 septembre 2015	DBO5		98,8	25
		DCO		96,3	125
		MES		98,3	30

1.8.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Les quantités de boues évacuées pendant l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Station d'épuration d'Yerville-Bourdainville : 30,5 Tonnes de matières Sèches

Les boues n'ont pas pu être épandues en agriculture, compte tenu du contexte sanitaire. En effet, en raison d'une suspicion de traces de virus dans les boues, par mesure de sécurité, l'épandage a été proscrit. Nous les avons donc envoyés vers une unité de traitement par hygiénisation, afin d'être conforme à la réglementation.

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la Collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

	2020		2021		Variation
		Pour 120 m3		Pour 120 m3	
Part Fixe (€ HT/an)	23,46 €	23,46 €	24,06 €	24,06 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,2075 €	144,90 €	1,2378 €	148,54 €	
Exploitant		168,36 €		172,60 €	2,5 %
Part Fixe (€ HT/an)	7,78 €	7,78 €	7,78 €	7,78 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,43 €	171,96 €	1,43 €	171,96 €	
Collectivité		179,74 €		179,74 €	0 %
Collecte et modernisation des réseaux (€ HT/m3)	0,185 €	22,20 €	0,185 €	22,20 €	
Redevance mod. réseaux		22,20 €		22,20 €	0 %
Taxes TVA		37,03 €		37,45 €	1,13 %
TOTAL € HT					
TOTAL TTC		407,33 €		411,99 €	1,14 %
Soit en €/m3		3,39 €		3,43 €	1,18 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **3,43 €/m³ TTC**

2.2 Recettes d'exploitation

2.2.1 Recettes de la collectivité

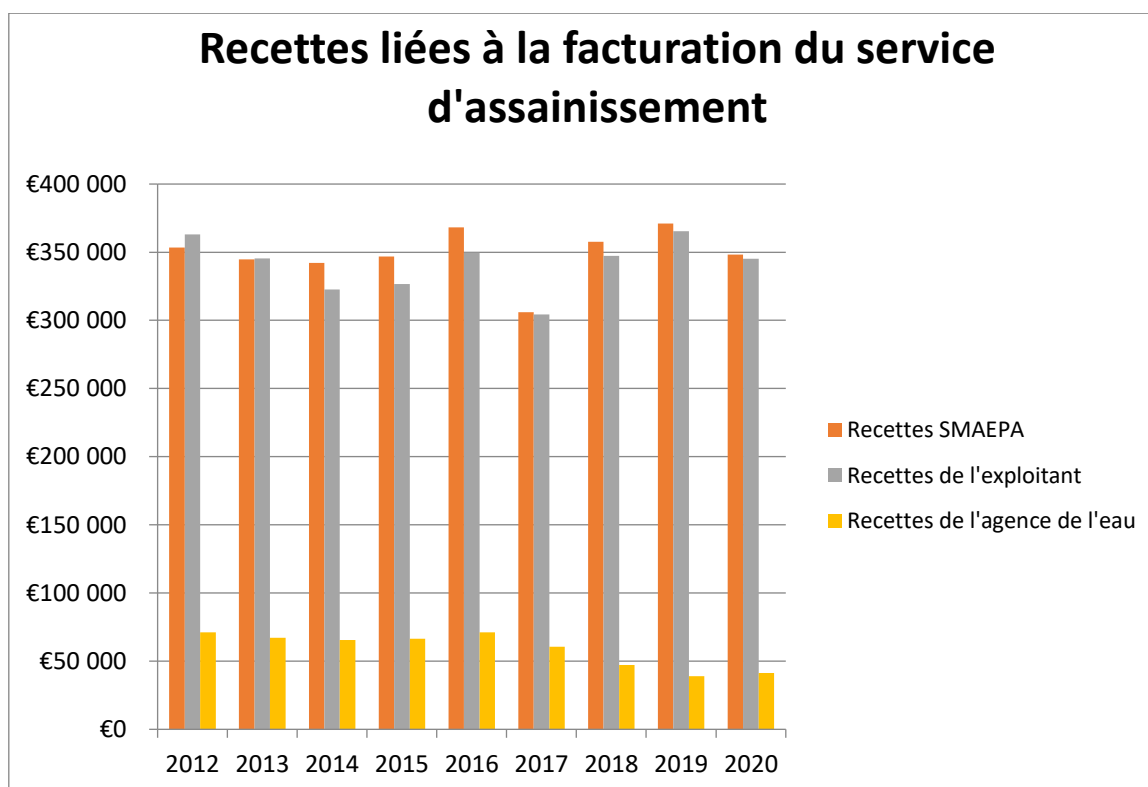
	2019	2020	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	371 021 €	348 156 €	-6,16 %
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	26 911,59 €	non encore calculée	

2.2.2 Recettes de l'exploitant

	2019	2020	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	365 499 €	345 262 €	-5,5 %
dont redevances eaux usées domestiques			
dont abonnements			

2.2.3 Recettes de l'Agence de l'eau

	2019	2020	Variation
Redevance modernisation des réseaux de collecte	38 917 €	41 313 €	6,16 %



3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement (P201.1)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés

Il se définit par le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

Suite à la réalisation de l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement, il en résulte des taux de desserte suivants :

	nombre abonnés 2020	nombre potentiel d'abonnés suite à l'étude du zonage d'assainissement	Taux de desserte
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	39	92	42%
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	102	105	97%
BOURDAINVILLE	165	165	100%
CIDEVILLE	69	69	100%
CRICQUETOT SUR OUVILLE	109	210	52%
ECTOT L'AUBER	174	174	100%
EMANVILLE	25	25	100%
FLAMANVILLE	174	174	100%
GREMONVILLE	52	77	68%
GUEUTTEVILLE	19	20	95%
HUGLEVILLE EN CAUX	45	50	90%
MOTTEVILLE	243	243	100%
OUVILLE L'ABBAYE	173	226	77%
SAINT MARTIN AUX ARBRES	33	89	37%
SAINT OUVEN DU BREUIL	241	241	100%
SAUSSAY	66	115	57%
VIBOUF	123	142	87%
YERVILLE	1263	1263	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Obligations réglementaires

L'arrêté du 2 décembre 2013 précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2020 est de :

	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	83	82

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		94,01 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
Total Parties A et B		45	42
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total:		120	82

3.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le taux de boues, issues des différents ouvrages d'épuration du Syndicat de Yerville, évacuées selon les filières conformes à la réglementation, est de 100%.

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers des études et travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux réalisés en 2020	Subventions reçues en 2020
Travaux de reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville – Saint Ouen du Breuil	189 037,96 €	307 484,88 €
Reconstruction de la station d'épuration d'Ouille l'Abbaye	345 761,42 €	197 723,69 €
Extension des réseaux d'assainissement à Yerville	90 326,40 €	
Extension des réseaux d'assainissement au Saussay et à Flamanville	473 570,77 €	
Etude du transfert de la station d'épuration de Gueutteville	21 705 €	

4.2 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020
Encours de la dette au 31 décembre	1 494 183,31 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	149 727,54 €
dont en intérêts	41 821,07 €
dont en capital	107 906,47 €

4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2020
Montant des amortissements	377 628 €

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant prévisionnel</i>
Reconstruction de la station d'épuration de Cideville ou transfert des eaux usées vers la commune de Pavilly	800 000 € HT
Transfert des eaux usées du Saussay vers la station d'épuration de Villers-Ecalles	436 300 € HT

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité.

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2020.

6 Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ci-dessous vous trouverez la répartition du prix de l'eau assainissement (sur une base de consommation annuelle de 120 m³) par Exploitant / Collectivité / Agence de l'Eau / taxes au 1^{er} janvier 2020 et 2021 selon les communes situées en zone de base et en zone moyenne :

	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021
	Communes zone de base		Communes zone moyenne	
Exploitant				
du service d'eau potable	103,26 €	105,70 €	103,26 €	105,70 €
de l'assainissement collectif	168,36 €	172,60 €	168,36 €	172,60 €
<i>TOTAL Exploitant</i>	<i>271,62 €</i>	<i>278,29 €</i>	<i>271,62 €</i>	<i>278,29 €</i>
Collectivité				
pour le service d'eau potable	107,35 €	107,35 €	107,35 €	107,35 €
pour l'assainissement collectif	179,74 €	179,74 €	179,74 €	179,74 €
<i>TOTAL Collectivité</i>	<i>287,09 €</i>	<i>287,09 €</i>	<i>287,09 €</i>	<i>287,09 €</i>
Agence de l'eau				
Redevance prélèvement	11,64 €	11,64 €	11,64 €	11,64 €
Redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	45,60 €	45,60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,20 €	22,20 €	22,20 €	22,20 €
<i>TOTAL Agence de l'eau</i>	<i>60,24 €</i>	<i>60,24 €</i>	<i>79,44 €</i>	<i>79,44 €</i>
TVA				
pour le service d'eau potable	13,68 €	13,81 €	14,73 €	14,87 €
pour l'assainissement collectif	37,03 €	37,45 €	37,03 €	37,45 €
<i>TOTAL Taxes</i>	<i>50,71 €</i>	<i>51,26 €</i>	<i>51,76 €</i>	<i>52,32 €</i>
Total TTC				
pour le service d'eau potable	262,32 €	264,90 €	282,58 €	285,15 €
pour l'assainissement collectif	407,33 €	411,99 €	407,33 €	411,99 €
Total TTC global	669,65 €	676,89 €	689,91 €	697,14 €
Soit en €/m³	5,58 €	5,64 €	5,75 €	5,81 €

Communes zones de base	Communes zone moyenne
ANCRETIEVILLE ST VICTOR - BOURDAINVILLE	AUZOUVILLE L'ESNEVAL - CIDEVILLE
CRIQUETOT SUR OUVILLE - ECTOT L'AUBER	EMANVILLE – HUGLEVILLE EN CAUX
GREMONVILLE - GUEUTTEVILLE	FLAMANVILLE - MOTTEVILLE
OUVILLE L'ABBAYE	SAINT MARTIN AUX ARBRES
SAINT OUVEN DU BREUIL	SAUSSAY
VIBOUF - YERVILLE	LIMESY